

### **Séance du lundi 30 mars 2015**

Convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2015 (affichage ce même jour), à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Compte administratif 2014 - commune
- Compte de gestion 2014 - commune
- Affectation du résultat 2014 – commune
- Taxes locales 2015
- Budget primitif 2015 - commune
- Compte administratif 2014 – assainissement
- Compte de gestion 2014 – assainissement
- Affectation du résultat 2014 – assainissement
- Budget primitif 2015 – assainissement
- Plan de zonage assainissement
- Adhésion à l'Agence Technique Départementale
- Adhésion de la communauté de communes du bassin de Loing Amont à la Fédération des Eaux Puisaye-Forterre
- Adhésion au SDEY pour le groupement de commande éclairage public
- Travaux aménagement de la mairie et de ses abords
- Travaux en cours
- Demandes de subvention
- Motion TAFTA
- Affaires et questions diverses.

A 20 h 30, Monsieur Gérard CHAT, Maire, déclare la séance ouverte.

**Présents** : Gérard CHAT, Joëlle VOISIN, Bernard CASSINA, Gérard VAN DER SLIKKE, David ANSEL, Patrick EDOUARD, Thierry PERRIGNON, Chantal FAUVIOT, François BOURGUIGNON, Joël MACHAVOINE, Franck GONTHIER, Nicole HERVIER, Annabelle ALVES DOS SANTOS.

**Absent** : Philippe BERTIN pouvoir à Nicole HERVIER

Chantal FAUVIOT est élue secrétaire de séance.

Emilie LAFORGE et Marie-Agnès PETIT, secrétaires, assistent également à la réunion.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	39 367.38			425 556.60
Opérations de l'exercice	64 843.88	143 723.99	468 391.76	611 776.11
Restes à Réaliser	3 500.00	8 554.00		
<b>TOTAUX</b>	<b>107 711.26</b>	<b>152 277.99</b>	<b>468 391.76</b>	<b>1 037 332.71</b>

Le compte administratif 2014 de la commune fait apparaître :

Un excédent d'investissement de **44 566.73 €**,

Un excédent de fonctionnement de **568 940.95 €**.

Soit un excédent global de **613 507.68 €**.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2014 de la commune.

**COMPTE DE GESTION 2014 – COMMUNE**

Le compte de gestion 2014 de la commune établi par le trésorier d'Aillant sur Tholon fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif 2014 de la commune.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité le compte de gestion 2014 de la commune et donne quitus au trésorier d'Aillant sur Tholon.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2014 – COMMUNE**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2014 de la commune comme suit :

- Excédent de fonctionnement de 568 940.95 € en recettes de fonctionnement
- Excédent d'investissement de 44 566.73 € en recettes d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2014 de la commune comme présentés ci-dessus.

**VOTE DES TAXES LOCALES 2015**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes locales 2015.

Les taux sont maintenus comme suit :

- |   |       |
|---|-------|
| - Taxe d'habitation :                     | 18.08 |
| - Taxe foncière (bâti) :                  | 13.25 |
| - Taxe foncière (non bâti) :              | 39.10 |
| - Contribution Foncière des Entreprises : | 16.95 |

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux ci-dessus pour l'année 2015.

## **BUDGET PRIMITIF 2015 – COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 1 065 941.00 €
- La section d'investissement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 1 129 567.00 €.

Le budget primitif est voté par chapitre.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

011 charges à caractère général	250 000.00 €
012 charges de personnel	250 000.00 €
014 fonds de solidarité	100 000.00 €
65 indemnités et contributions	40 000.00 €
66 intérêts des prêts	10 000.00 €
67 exceptionnel	10 000.00 €
022 dépenses imprévues	250 941.00 €
023 virement à l'investissement	155 000.00 €

Soit un total de dépenses de fonctionnement de **1 065 941.00 €**.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

R002 report 2014	568 940.95 €
70 vente de produits	15 000.00 €
73 fiscalité	370 000.00 €
74 dotations	97 000.00 €
75 revenus du patrimoine	10 000.05 €

Soit un total des recettes de fonctionnement de **1 065 941.00 €**.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

20 immobilisations incorporelles	2 800.00 €
21 travaux divers	1 091 767.00 €
16 capital des emprunts	35 000.00 €

Soit un total des dépenses d'investissement de **1 129 567.00 €**.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT :

10 FCTVA	10 000.27 €
13 subventions	420 000.00 €
16 emprunt	500 000.00 €
021 virement du fonctionnement	155 000.00 €
002 excédent 2014	44 566.73 €

Soit un total des recettes d'investissement de **1 129 567.00 €**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2015 de la commune.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – ASSAINISSEMENT**

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		5 907.41		117 100.76
Opérations de l'exercice	11 760.93	14 902.21	36 213.64	45 060.33
<b>TOTAUX</b>	<b>11 760.93</b>	<b>20 809.62</b>	<b>36 213.64</b>	<b>162 161.09</b>

Le compte administratif 2014 de l'assainissement fait apparaître :

Un excédent d'investissement de **9 048.69 €**,

Un excédent de d'exploitation de **125 947.45 €**.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2014 de l'assainissement.

**COMPTE DE GESTION 2014 – ASSAINISSEMENT**

Le compte de gestion 2014 de l'assainissement établi par le trésorier d'Aillant sur Tholon fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif 2014 de l'assainissement.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité le compte de gestion 2014 de l'assainissement et donne quitus au trésorier d'Aillant sur Tholon.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2014 – ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2014 de l'assainissement comme suit :

En section d'exploitation : le report de 125 947.45 € en recettes d'exploitation au R002,

En section d'investissement : le report de 9 048.69 € en recettes d'investissement au R001.

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2014 de l'assainissement comme présenté ci-dessus.

**BUDGET PRIMITIF 2015 – ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 de l'assainissement comme suit :

- La section d'exploitation s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 168 150.00 €
- La section d'investissements s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 25 000.00 €.

Le budget primitif est voté par chapitre.

DEPENSES D'EXPLOITATION :

011 charges à caractère général	125 200.00 €
65 parts au syndicat	27 200.00 €
66 intérêts des prêts	800.00 €
042 amortissements	14 950.00 €

Soit un total de dépenses d'exploitation de **168 150.00 €**.

RECETTES D'EXPLOITATION :

R002 report 2014	125 947.45 €
70 vente de produits	35 002.55 €
042 amortissements	7 200.00 €

Soit un total des recettes d'exploitation de **168 150.00 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

20 immobilisations incorporelles	12 800.00 €
16 capital des emprunts	5 000.00 €
040 amortissements	7 200.00 €

Soit un total des dépenses d'investissement de **25 000.00 €**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

001 report 2014	9 048.69 €
13 subventions	1 001.31 €
040 amortissement	14 950.00 €

Soit un total des recettes d'investissement de **25 000.00 €**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2015 de l'assainissement.

### **PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Le Cabinet Sciences Environnement a présenté le dossier de mise à enquête publique mardi dernier. Ce dossier n'ayant pas satisfait l'ensemble du conseil municipal, il est demandé au cabinet de le réétudier.

### **ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE TERRITORIALE**

L'Agence Technique Territoriale proposera dans le cadre de la théorie de la « quasi-régie », des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du début à la fin des projets. Elle interviendra sur 4 thématiques :

- l'aménagement de l'espace public et de la voirie,
- l'eau potable,
- l'assainissement eaux usées et pluviales,
- les bâtiments communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, formule le souhait d'adhérer à l'Agence

Technique Territoriale et désigne Gérard CHAT, Maire, représentant de la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence.

### **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DU LOING AMONT A LA FEDERATION DES EAUX DE PUISAYE FORTERRE**

La communauté de communes du bassin versant du Loing souhaite adhérer au syndicat des eaux de Puisaye Forterre pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le comité syndical a accepté cette adhésion.

Les communes membres dudit syndicat doivent se prononcer sur cette adhésion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion.

### **ADHESION AU SDEY POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE ECLAIRAGE PUBLIC**

Le syndicat départemental d'électrification de l'Yonne a la compétence concernant l'éclairage public.

Cette compétence permet l'extension, la création et le renforcement du réseau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite adhérer au SDEY pour sa compétence éclairage public.

### **TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE SES ABORDS**

Monsieur le Maire s'est rendu en Préfecture afin de présenter et de remettre à Madame la Secrétaire Générale le dossier de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 pour les travaux d'aménagement de la mairie et de ses abords.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un emploi avenir pour exécuter les travaux de restauration intérieure (murs, peintures...)

De plus, cette personne pourrait assurer une partie des temps des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour l'année scolaire 2015-2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le recrutement de ce contrat à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 pour une durée d'un an.

### **TRAVAUX EN COURS**

- Les différents diagnostics vont être réalisés dans l'ensemble du bâtiment de la mairie. (diagnostic de performance énergétique, diagnostic plomb, diagnostic amiante et diagnostic électricité).

- Les jeux souhaités par l'école ont été commandés. Il s'agit d'un ensemble. Le coût total de l'opération s'élève à environ 9 000 € (achat + installation)

- La consultation relative à la création de trottoirs Rue de Paris s'est terminée vendredi dernier. La commission travaux se réunira jeudi 2 avril 2015 à 19 heures pour ouvrir les offres reçues.

## DEMANDES DE SUBVENTION

Les clubs de football et de tennis d'Aillant sur Tholon ont sollicité une subvention ; des enfants de Senan y sont inscrits.  
Le conseil municipal, à 10 voix POUR et 4 voix CONTRE, attribue une subvention de 100 € pour chacune des associations.

### MOTION TAFTA

En juin 2013, les Etats européens venaient de donner mandat à la Commission Européenne pour négocier un traité de libre-échange avec les Etats-Unis. En effet, le 8 juillet suivant, l'Union européenne et les Etats-Unis entamaient des négociations en vue de conclure un Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP) ou Accord de libre-échange transatlantique (TAFTA)

Négocié en secret, et initié notamment par les patrons des grandes multinationales, de l'administration américaine ainsi que les dirigeants européens libéraux et sociaux libéraux, ce projet prévoit le démantèlement de toutes les « entraves » à la libre circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, la création d'instances politiques supranationales non élues pour le diriger et permettrait aux multinationales d'attaquer en justice tout Etat ou collectivité locale qui ne se plieraient pas aux normes du libéralisme.

#### **Ce traité est une atteinte à nos choix de société.**

Officiellement il vise à la création d'un libre marché entre les Etats-Unis et l'Union Européenne. En réalité, il ne s'agit pas de baisser des droits de douane devenus quasi inexistantes, mais de s'attaquer cette fois aux « barrières non tarifaires », c'est-à-dire toutes les règles sur la production, sur la consommation, la protection de l'Environnement, qui sont pourtant des choix de société : elles ont été fixées démocratiquement à la suite de débats parlementaires, voire même parfois de référendums populaires.

#### **Des négociations sans légitimité démocratique.**

Le mandat et le contenu des négociations sont strictement confidentiels, et seules des fuites permettent d'avoir accès à quelques informations. On sait que la Commission Européenne a récolté les doléances de 140 lobbies et multinationales dans le plus grand secret. Désormais, son seul interlocuteur est le Département d'Etat américain, sans que les parlements ni les citoyens en soient informés.

#### **Pour préserver une alimentation saine.**

Les produits les plus taxés sont les produits alimentaires : la viande, les produits laitiers, les farines et le sucre. Supprimer les droits de douane sur ce produit aurait donc des conséquences pour l'agriculture européenne, la fin de la paysannerie pour laisser place à des fermes usines, la fin de nos modes de production et de consommation pour laisser place aux OGM, antibiotiques, et aux hormones de croissance pour la production laitière. Concrètement, des produits comme les poulets lavés avec des substances chlorées produits aux USA, sont interdits dans l'UE car nos normes sont plus exigeantes et les choix des consommateurs différents. Avec TAFTA, il nous faudra pourtant les accepter dans nos assiettes.

#### **Les libertés numériques en danger !**

TAFTA vise à réintroduire discrètement ACTA malgré son rejet par le parlement européen en 2012, par le biais de nouvelles mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, d'indications géographiques et autres formes de propriété intellectuelle.

### **Une menace pour l'environnement.**

Perçues comme des freins à l'investissement par les Etats-Unis, les règles de protection de l'environnement adoptées par nos parlements pourraient disparaître si TAFTA est finalement signé. Contrairement à l'Union Européenne, les Etats-Unis n'ont jamais signé le Protocole de Kyoto ni la convention sur la biodiversité. L'agriculture y est encore plus industrielle qu'en Europe, l'exploitation du gaz de schiste déjà fortement avancée, et les OGM largement cultivés.

### **TAFTA est une atteinte à la démocratie**

Au-delà des dangers économiques, sociaux et environnementaux que représentent ce projet de traité, nous ne pouvons accepter que l'opinion publique n'ait pas accès au mandat de négociation. Il n'est pas acceptable que le gouvernement français poursuive ces négociations dénuées de toute légitimité démocratique alors même que les collectivités telles que la nôtre avait signalé son besoin de transparence et de pédagogie il y a déjà un an.

### **L'avenir de notre collectivité en danger.**

L'introduction via ce traité d'un tribunal d'arbitrage au service de la protection des investisseurs nourrit les plus grandes craintes par les élus que nous sommes. Ainsi, toute décision d'une collectivité, d'un Etat ou de l'Union Européenne pourrait être l'objet de poursuites par des firmes au prétexte qu'elle entraverait la liberté de commerce et in fine, retirée malgré son caractère démocratique. C'est tout simplement la fin de la démocratie représentative telle que nous la vivons chaque jour qui serait signifiée par là. Nous ne pouvons l'accepter.

Ainsi,

### **Le conseil municipal, après avoir approuvé l'exposé ci-dessus,**

- demande que les négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'Investissement (surnommé TAFTA) soient conduites avec un véritable contrôle démocratique et un débat public sur les négociations,
- demande la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations de TAFTA qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie,
- décide, dès lors, de déclarer la commune de Senan « zone hors TAFTA ».

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire et François BOURGUIGNON font part d'un grand projet d'animation. En concertation avec la municipalité, l'ensemble des associations de Senan organisera le 22 août prochain un festival d'été au stade de football. Cette fête du village sera décomposée en trois parties.

La première sera dédiée à des activités, ateliers pour adultes et enfants, d'un apéritif musical et de la restauration.

La deuxième partie sera animée par deux concerts.

Et la troisième partie sera le tir d'un feu d'artifice pour clôturer cette manifestation.

L'objectif de cette fête est de rassembler tous les habitants de village.



- Monsieur François BOURGUIGNON informe que le prochain bulletin municipal paraîtra aux alentours du 15 avril.

- Monsieur le Maire souhaite que la commission embellissement réfléchisse au fleurissement du village.

- Monsieur Franck GONTHIER informe qu'il a reçu les premiers devis de panneaux d'affichage et d'information. Ceux-ci seront examinés prochainement.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.*

Nombre de conseillers		
En exercice : 14	Présents : 13	Ayant pris part aux votes : 14
Gérard CHAT	Joëlle VOISIN	Bernard CASSINA
Gérard VAN DER SLIKKE	David ANSEL	Thierry PERRIGNON
Patrick EDOUARD	Philippe BERTIN	Chantal FAUVIOT
Joël MACHAVOINE	Pouvoir à Nicole HERVIER Nicole HERVIER	François BOURGUIGNON
Annabelle ALVES DOS SANTOS	Franck GONTHIER	